CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Décembre 2018

<u>OBJET</u>: Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau centre de secours à Cabriès.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver, en vue de la construction d'un nouveau centre de secours, l'acquisition à la SEMEPA d'un terrain d'une superficie d'environ 2 ha, à délimiter sur les parcelles cadastrées section F n°85, 1216, 1218 et 1219, situé à Cabriès en bordure du giratoire de Lagremeuse, à l'euro symbolique non recouvrable,
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition ainsi que de tout document se rapportant à cette opération.

Les frais relatifs à l'acte non déterminés à ce jour, restent à la charge du Département et seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité Monsieur PAYAN s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée